

Actualités de l'ORMR : vaccins pour la saison des maladies respiratoires, transition des résidents de l'hôpital vers la maison de retraite et rappels concernant les avis de changement, l'inscription à l'assemblée générale annuelle et la cérémonie de reconnaissance de l'ORMR, et la consultation sur la DAR 2025 (12 septembre 2024)

Au nom du ministère de la Santé : Renseignements sur les vaccins pour la saison des maladies respiratoires

Plus tôt dans la semaine, le ministère de la Santé (MSAN) a publié d'importants [renseignements au sujet des vaccins disponibles durant la prochaine saison des maladies respiratoires](#) pour éviter les séjours inutiles à l'hôpital.

Les populations présentant un risque élevé, y compris les résidents des maisons de retraite, auront accès au vaccin contre la grippe dès le début du mois d'octobre, au nouveau vaccin contre la COVID-19 (en attente d'autorisation par Santé Canada) plus tard en octobre et [au vaccin contre le VRS](#), disponible depuis le 14 août 2024. Le MSAN encourage l'administration conjointe de ces vaccins afin de limiter le nombre de visites chez les fournisseurs de soins de santé.

Nous invitons les titulaires de permis, les exploitants et le personnel des maisons de retraite à revoir leurs plans de vaccination automnale en conséquence et à communiquer avec RHInquiries@ontario.ca s'ils rencontrent des obstacles.

Gestion de la transition des résidents de l'hôpital vers la maison de retraite

L'ORMR aimerait rappeler aux titulaires de permis et exploitants de maisons de retraite l'obligation qui leur incombe aux termes de la *Loi sur les maisons de retraite* de songer à réévaluer les besoins des résidents et d'examiner leur programme de soins lorsqu'ils font la transition de l'hôpital vers la maison de retraite. L'ORMR a constaté une hausse des demandes de renseignements liées à des préoccupations concernant le retour de résidents après un séjour à l'hôpital et la marche à suivre si leurs besoins en matière de soins ont augmenté.

Si la maison de retraite estime que les besoins en matière de soins d'un résident ou d'une résidente qui retourne dans l'établissement ont augmenté, elle doit impérativement lui fournir des renseignements sur l'achat de services supplémentaires auprès de l'établissement, l'accès à des services par l'entremise de prestataires externes (par exemple Santé à domicile Ontario ou des fournisseurs de soins privés), ou des renseignements sur les soins de longue durée, le cas échéant.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les opérations de soins transitoires, veuillez consulter la [FAQ de l'ORMR sur la gestion des résidents en transition depuis l'hôpital](#).

Si vous avez des questions concernant la gestion des résidents en transition depuis l'hôpital, veuillez envoyer un courriel à info@rhra.ca ou composer le 1 855 275-7472.

Rappel : Dépôt d'avis de changement et exigences connexes

Pour aider les futurs résidents des maisons de retraite et/ou leurs proches à faire des choix éclairés en la matière et veiller à ce que l'ORMR dispose de renseignements exacts et actuels sur les activités des

maisons de retraite, il est important que les titulaires de permis et les exploitants déposent un [formulaire d'avis de changement](#) s'il est nécessaire d'apporter des changements spécifiques aux renseignements concernant l'établissement.

Ces données essentielles sur les maisons de retraite agréées sont stockées et publiées dans la [Base de données sur les maisons de retraite de l'ORMR](#). Les titulaires de permis et les exploitants de maisons de retraite sont tenus d'aviser l'ORMR de tout changement des renseignements par écrit et dans des délais raisonnables, au moins deux mois avant que le changement survienne dans certains cas.

Pour déposer un formulaire d'avis de changement avec succès, les titulaires de permis et les exploitants doivent enregistrer le formulaire dûment rempli et l'envoyer par courriel à licensing@rhra.ca ou sélectionner l'avis de changement adéquat par l'intermédiaire de leur compte sur le [Portail libre-service de l'ORMR](#).

L'ORMR tient à remercier tous les titulaires de permis et les exploitants de leur dévouement constant et de leur coopération pour garantir que les résidents continuent d'être libres de choisir et de vivre avec dignité et en toute confiance. Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à info@rhra.ca ou composer le 1 855 275-7472.

Compte à rebours jusqu'à l'assemblée générale annuelle et la cérémonie de reconnaissance de l'ORMR

Il reste officiellement une semaine avant l'assemblée générale annuelle et la cérémonie de reconnaissance de l'ORMR. Joignez-vous à nous le **jeudi 19 septembre 2024, de 15 h à 16 h 30**, pour en apprendre davantage sur le travail que nous avons accompli en collaboration avec les parties prenantes durant l'année écoulée dans le but de renforcer la protection des résidents. L'AGA sera suivie de la cérémonie de reconnaissance, qui mettra à l'honneur les finalistes et les lauréats de deux prix distincts.

Le **Prix d'excellence aux résidents exceptionnels** récompense une résidente ou un résident qui a significativement amélioré la qualité de vie des autres résidents et des membres de la communauté. Le **Prix des partenaires en protection** récompense un organisme ayant généreusement œuvré avec l'ORMR à faire avancer notre mission de protection des résidents.

Le directeur général et registrateur de l'ORMR, le président du Conseil d'administration de l'ORMR et le ministre des Services aux aînés et de l'Accessibilité de l'Ontario prononceront des allocutions.

Réservez votre place dès aujourd'hui en [cliquant ici pour vous inscrire à la réunion](#).

Si vous avez des questions, envoyez un courriel à communications@rhra.ca.

Dernier rappel : Consultation publique sur la Déclaration annuelle de renseignements 2025

L'ORMR invite toutes les parties prenantes à formuler des observations sur les questions prévues pour la Déclaration annuelle de renseignements (DAR) 2025. Les résidents, les titulaires de permis, les exploitants, les organismes d'aînés et les autres parties intéressées sont encouragés à participer.

Les renseignements complets sur les questions prévues (dont six sont nouvelles et deux récurrentes) pour le prochain exercice et les raisons pour lesquelles nous avons choisi de les poser se trouvent sur la

[page Web consacrée à la consultation sur la DAR](#). Les parties prenantes pourront faire des commentaires dans le cadre de la consultation jusqu'à **17 h (HNE) le 16 septembre 2024**.

Pour consulter les résultats de la [DAR de l'exercice financier 2024-2025, veuillez cliquer ici](#). Si vous avez des questions, veuillez envoyer un courriel à consultations@rhra.ca.